PREFECTURE DU PUY-DE-DOME

Direction des Collectivités Territoriales et de l'Environnement Bureau des Affaires Juridiques et Contentieux

Avis d'enquête parcellaire

Élargissement à 2x3 voies de l'autoroute A75 Clermont-Ferrand - Le Crest entre l'échangeur A711/A71/A75 et le diffuseur n°5 La Jonchère

Communes d'Aubière, Clermont-Ferrand, Le Crest, Pérignat-lès-Sarliève, La Roche Blanche, Tallende et Veyre-Monton.

Par arrêté du 25 septembre 2017, une enquête parcellaire, d'une durée de trente six jours, sera ouverte, du lundi 16 octobre 2017 au lundi 20 novembre 2017 inclus, en mairies d'Aubière, Clermont-Ferrand, Le Crest, Pérignat-lès-Sarliève, La Roche Blanche, Tallende et Veyre-Monton sur le projet présenté par le groupe Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (A.P.R.R.) d'acquérir les immeubles nécessaires à l'élargissement de l'A75.

Le dossier correspondant et des registres d'enquête seront tenus à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête et consultables aux horaires habituels d'ouverture des mairies

Par décision du 19 juin 2015, M. le Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand a désigné la commission d'enquêtes suivante :

M. Patrick REYNES, Président

Ingénieur conseil

M. Gérard DUBOT, Membre de la commission

Professeur en retraite

M. Alexis JELADE, Membre de la commission

Cadre Michelin en retraite

Les intéressés pourront consigner leurs observations sur les registres d'enquêtes ou les adresser au Président de la commission d'enquêtes, en mairie de Clermont-Ferrand, siège de l'enquête.

Un membre de la commission d'enquêtes recevra les observations du public :

- 1) Mairie d'Aubière
- lundi matin 16 octobre de 9h à 12h
- le vendredi 10 novembre de 14h à 17h
- 2) Mairie de Clermont-Ferrand
- le mardi 24 octobre 9h à 12h
- le lundi 20 novembre de 14h à 17h45.
- 3) Mairie de La Roche Blanche
- le mercredi 25 octobre de 8h à 12h

- 4) Mairie de Le Crest
- le mardi 31 octobre de 14h à 17h
- 5) Mairie de Pérignat Les Sarliéve
- le mardi 7 novembre de 9h à 12h30
- 6) Mairie de Tallende
- le jeudi 9 novembre de 14h à 16h
- 7) Mairie Veyre Monton
- le vendredi 17 novembre de 10h à 12h

Tout intéressé pourra avoir communication des conclusions de la commission d'enquêtes, en adressant une demande à la Préfecture (DIRECTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'ENVIRONNEMENT - POLE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU CONTENTIEUX).

Ces conclusions seront également déposées en mairies **d'Aubière**, **Clermont-Ferrand**, **Le Crest**, **Pérignat-lès-Sarliève**, **La Roche Blanche**, **Tallende et Veyre-Monton** et à la préfecture du Puy-de-dôme (DIRECTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'ENVIRONNEMENT - POLE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU CONTENTIEUX).

Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions de l'article L. 311-3, déchues de tous droits à indemnité.